

Pour garantir aux familles un accueil et une prise en charge de qualité l'équipe éducative est composée de :

- 1 cadre socio-éducatif
- 5 assistants socio-éducatifs
- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 1 monitrice éducatrice
- 1 psychologue (3 heures par semaine)
- 1 secrétaire ¼ temps
- 1 maîtresse de maison



La Petite Maison

10 rue de Bammeville - 76100 Rouen

Responsable Parentalités Plus

Christine BEN GADI

Cadre Socio-éducatif

Véronique CLEMENT

Secrétariat

Séverine LANGLOIS

Tél : 02.35.52.43.23

Fax : 02.35.52.38.26



Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion

Route de Sahurs - BP 4 - 76380 Canteleu

☎ 02.35.52.43.43 - 📠 02.35.52.44.11

PARENTALITES PLUS



La Petite Maison



Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion

La Petite Maison :

Créée en 1978, la Petite Maison de Bammerville est une structure chaleureuse et conviviale, intégrée au Service Parentalités Plus.

Elle permet aux parents qui rencontrent des difficultés de confier leurs enfants aux éducateurs pour une période déterminée.

La spécificité de cette structure est d'avoir une certaine souplesse en terme de fonctionnement.



Ainsi, à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit, un enfant ou un jeune peut être accueilli.

Durant cette période, les parents peuvent se concentrer sur la résolution de leurs problèmes. Ils peuvent en cas de besoin être conseillés ou orientés par l'équipe éducative.

L'équipe s'attache à maintenir l'environnement habituel de l'enfant en évitant toute rupture avec les structures qu'il fréquente (école, associations de quartier,...).

Missions

Cette structure a pour objectif de construire un relais actif (pour les familles) entre l'émergence d'une difficulté et la recherche de solutions.





La mission principale de la Petite Maison est d'apporter une écoute et un soutien à des familles démunies tant sur le plan social que relationnel.

L'intervention s'inscrit dans une dynamique de soutien et d'accompagnement.



Conditions d'accueil

Les conditions d'accueil à la Petite Maison sont les suivantes :

-  accord des parents;
-  accord de l'enfant ou du jeune âgé entre 3 et 18 ans;
-  engagement des parents et de l'enfant à respecter le règlement intérieur;
-  engagement de l'enfant à poursuivre ses études ou son apprentissage.

Modalités d'accueil



Dans la perspective d'apporter un soutien à la parentalité, nous proposons aux parents des accueils sur mesure.

Ainsi, nous assurons deux types d'accueils :

Accueil partiel

L'enfant est pris en charge uniquement pour une journée ou quelques jours.

Ce type d'accueil est idéal pour les parents qui doivent faire face à des difficultés ponctuelles, comme une hospitalisation.

Accueil complet

L'enfant est pris en charge durant plusieurs semaines de jour comme de nuit.

Ce type d'accueil favorise la mise à distance des conflits familiaux et évite la dégradation de la situation familiale.